

## CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

6<sup>e</sup> séance tenue le 26 avril 2021 à 17 h 37

Vidéoconférence

### PRÉSENCES :

#### Membres

Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)  
Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)  
Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti  
Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti  
Jorge Magalhaes – Professionnel  
Johanne Légaré – Citoyenne  
Michel A. Vézina – Citoyen  
Laurent Robillard-Cardinal – Citoyen  
Stéphane Blais – Citoyen

#### Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

#### Ressources internes

Mathieu Bélanger – Directeur, service de l’urbanisme et du développement durable  
Marc Chicoine – Directeur adjoint, services de proximité et programmes  
Zahir Ouali – Chef, services et projets immobiliers Almyer Hull  
Wahb Anys – Chef, services et projets immobiliers Gatineau Masson-Angers Buckingham  
David Leclerc – Chef de division, expertise conseil  
Yvon Dallaire – Responsable de projets, expertise conseil

#### Autre membre du conseil

Audrey Bureau – Conseillère, district d’Aylmer (n° 1)

### ABSENCES :

#### Membres

Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)  
Marie-Anne Marin – Citoyenne

#### Ressource interne

Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

---

Séance huis clos

17 h 37

#### 1. Constatation des présences et ouverture de la réunion


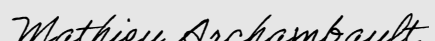
Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 37.

#### 2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté avec ajout aux varia d’un point concernant les antennes sur les clochers d’église.

#### DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

 PRÉSIDENT	 SECRÉTAIRE
--	--

**3. Période de questions du public**

Aucune question du public n'a été reçue par le secrétaire.

**4. Approbation du procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance tenue le 29 mars 2021**

Le procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance tenue le 29 mars 2021 est approuvé.

**5. Signature du procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance tenue le 29 mars 2021**

Le procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance tenue le 29 mars 2021 sera signé par le président.

**6. Suivi du procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance tenue le 29 mars 2021**

On demande un suivi concernant l'éclairage de sites patrimoniaux.

On répond qu'aucun éclairage spécial n'est pas prévu actuellement dans les sites patrimoniaux. Ces considérations ont été partagées avec le Service des infrastructures, et seront évaluées lors de prochaines interventions dans un site patrimonial.

**7. Date de la prochaine séance**

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine aura lieu le lundi 10 mai 2021.

**8. Présentation – Projet de la Place des Pionniers**

Ce sujet est pour l'instant présenté à titre informatif. Le Conseil local du patrimoine sera inclus au processus d'approbation de ce projet, et sera appelé à se positionner. La présentation offre un aperçu du contexte et du processus relatif à la réalisation de la nouvelle Place des Pionniers. Elle donne les prochaines étapes et permet aux membres de soulever des enjeux et questions.

Le document *PowerPoint* « Projet de la Place des Pionniers » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte;
- Élaboration du projet :
  - Programmation du nouveau projet;
  - Concours d'architecture;
  - Processus d'approbation : Conseil local du patrimoine, Comité consultatif d'urbanisme et conseil municipal;
- Échéanciers.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant :

- Les bibliothécaires de la Ville de Gatineau ont défini et partagé leurs besoins, notamment lors d'échange avec les finalistes;
- Une bibliothécaire de la Ville de Gatineau siège sur le jury du concours d'architecture, et offrira une grande expertise par rapport à la programmation de la bibliothèque;
- Les plans des finalistes seront reçus cette semaine. Les comités techniques et citoyens pourront émettre leurs commentaires. Une bibliothécaire de la Ville de Gatineau siège aussi sur le comité technique;
- Un membre du comité citoyen détient une expertise en patrimoine;
- Le jury n'intègre pas de membres à proprement dit issus du milieu du patrimoine, mais il démontre beaucoup de sensibilité à l'aspect patrimonial du projet et par son expertise est extrêmement qualifié pour évaluer l'insertion et l'intégration du projet à cet endroit névralgique;

- Les objectifs et critères du PIIA du secteur d'insertion patrimonial du Vieux-Aylmer devront être considérés dans les propositions des finalistes;
- Le programme fonctionnel et technique remis aux finalistes stipule que la Ville procèdera à la démolition du bâtiment existant dans son entièreté, et permettra de récupérer les murs de fondation à titre coffrage temporaire. Cependant, dans un concours d'architecture, il peut arriver que des finalistes proposent des solutions alternatives en récupérant une partie du bâtiment ou un élément identitaire;
- Après différentes études, la Ville en est venue à la conclusion que l'énergie nécessaire à la conservation du bâtiment est plus grande que sa démolition;
- L'étude structurale du bâtiment existant est à la disposition des finalistes.
- Le processus de sélection du projet est confidentiel jusqu'à la fin. Il n'est donc pas possible de connaître l'opinion des finalistes sur l'étude structurale du bâtiment existant réalisé par l'administration;
- La préservation de l'horloge ne fait pas partie des éléments à considérer dans le projet;
- Les finalistes répondent à une commande et doivent respecter les directives dans la mesure où cela répond aux besoins établis;
- On apprécie que la Ville procède de plus en plus à des concours d'architecture pour embellir la ville et répondre à des besoins réels.

**9. Patrimoine – Rénovation d'un bâtiment unifamilial – 15, rue Hanson – District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier**

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Le requérant propose maintenant la restauration de deux portes et 17 fenêtres d'origine, au lieu de leur remplacement, comme le demandait le Conseil local du patrimoine à sa séance du 22 février dernier;
- Il n'a pas été possible de retracer le revêtement d'origine de la toiture de la galerie;
- Les couleurs proposées sont plus cohérentes;
- Le trottoir avant à aménager devra être en pierre naturelle, comme proposé lors de la première mouture du projet;
- On demande de suggérer au requérant de restaurer les deux portes non originales, au lieu de les changer;
- Une servitude de droits de vue est existante du côté de la façade sud du bâtiment.

**R-CLP-2021-04-26 / 06**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande qui vise à autoriser des rénovations sur le bâtiment unifamilial existant a été formulée au 15, rue Hanson;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à refaire la galerie avant et les corniches de toit, restaurer dix-sept fenêtres et deux portes d'origine, remplacer deux fenêtres et deux portes non originales, ainsi que réaménager l'extérieur de la propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont assujettis à l'autorisation du conseil en vertu des critères d'évaluation du Règlement numéro 2194 constituant le site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est répertorié comme étant un bâtiment d'intérêt patrimonial ayant une forte valeur patrimoniale et un état d'authenticité supérieur dans le document « Gatineau – Inventaire et classement du patrimoine bâti » réalisé en 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 502-2005 et du Règlement de zonage numéro 532-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont conformes aux critères du Règlement numéro 2194 constituant le site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright :

**EN CONSÉQUENCE**, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright numéro 2194, les travaux de rénovation au 15, rue Hanson, afin de refaire la galerie avant du bâtiment, rénover les corniches de toit, restaurer

dix-sept fenêtres et deux portes d'origine, remplacer deux fenêtres et deux portes non originales, mettre aux normes l'espace de stationnement, construire un nouveau trottoir ainsi qu'un poulailler, comme illustré dans l'analyse de projet aux plans :

- Travaux proposés suite aux commentaires du CLP – 30 mars 2021 – 15, rue Hanson;
- Restauration de portes et fenêtres proposée suite aux commentaires du CLP – 30 mars 2021 – 15, rue Hanson;
- Remplacement de portes et fenêtres proposé – 30 mars 2021 – 15, rue Hanson;
- Plan de reconstruction du balcon et de la galerie – 18 janvier 2021 – 15, rue Hanson;
- Faiteau à refaire et bâtiment accessoire proposé – 30 décembre 2020 – 15, rue Hanson;
- Matériaux proposés – 30 mars 2021 – 15, rue Hanson.

### RECOMMANDÉ

#### 10. Varia

##### a) Antennes sur clochers d'églises

On demande s'il existe une Politique à la Ville de Gatineau concernant l'installation d'antennes pour le 5G sur des clochers d'églises.

On répond qu'une telle politique n'existe pas à la Ville de Gatineau. Par contre, toute intervention sur un bâtiment cité doit passer par le Conseil local du patrimoine, et obtenir l'approbation du conseil. L'installation d'une antenne n'est pas une intervention assujettie à un PIIA. Le Règlement de zonage demande un effort d'intégration de l'antenne au bâtiment sur lequel elle prend place.

On précise que le 5G n'est pas encore déployé à Gatineau et que les antennes mentionnées par le membre captent les réseaux cellulaires traditionnels. Les antennes 5G sont beaucoup plus petites et se multiplieront à plusieurs endroits.

#### 11. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 36.